

Béziers: référendum anti-migrants adopté et gauchistes jetés dehors par la police !

écrit par Julie B | 18 octobre 2016



L'épine « Ménard » dans le pied des islamo-colabos, ça en jette ! Et puis surtout, de lire que « les manifestants appelés par SOS racisme ont été jetés dehors par les forces de police », ben moi, ça me fait trop plaisir !

Naturellement le préfet de taper du poing sur la table et de menacer d'une saisine du tribunal administratif, comme à Alex. Espérons que les avocats de la Mairie de Béziers sauront éviter toutes les chausse-trappes afin de rendre licite la tenue du referendum annoncé. A Alex la décision avait été annulée parce que ***“Un référendum local ne doit avoir comme objet qu'un sujet relevant de la compétence de la collectivité territoriale”***. Or, la création du centre d'accueil et d'orientation sur la commune mais dans un bâtiment appartenant à l'Etat est de la seule responsabilité du préfet.”

Béziers: le référendum anti-migrants adopté dans la confusion après intervention de la police

Grosse tension au conseil municipal de [Béziers](#). Le débat sur l'organisation d'un

référendum porté à l'ordre du jour par Robert Ménard, le maire de Béziers proche du FN, s'est déroulé dans la confusion. [Les manifestants rassemblés](#) devant la mairie à l'appel de SOS Racisme ont envahi la salle où se tenait la séance publique du conseil municipal en scandant des « fachos, fachos » et « Ménard démission ». [Ils ont été expulsés](#) par la police nationale et la police municipale.

Malgré la mise en garde du préfet de l'Hérault Pierre Pouëssel, la délibération portant consultation de la population pour l'accueil de migrants a donc été adoptée à la majorité. « Approuvez-vous l'installation de nouveaux migrants, imposée par l'État, sans consultation du conseil municipal ? » Les Biterrois pourraient être appelés à répondre à cette question en janvier... s'ils ont la possibilité de s'exprimer.

Le préfet va saisir le tribunal administratif

Le représentant de l'Etat a en effet annoncé son intention de demander sans délai la censure par le juge administratif par la voie d'un référé-suspension si la délibération était adoptée par le conseil municipal. La jurisprudence, comme à Alex, une commune de la Drôme où le maire avait lui aussi envisagé un référendum, confirme que la question des migrants est du ressort exclusif de l'Etat.

[>> A lire aussi : Béziers: Le préfet de l'Hérault met en garde Robert Ménard](#)

« Comment peut-on se regarder dans la glace quand on prend cette position », s'insurge l'élue communiste Aimé Couquet. Une indignation qui laisse de marbre Robert Ménard. « Je pense qu'on sera 80 ou 90 % à répondre non », à la question posée au référendum, prédit-il...

<http://www.20minutes.fr/montpellier/1945143-20161018-beziers-referendum-anti-migrant-s-adopte-confusion-apres-intervention-police>

Complément de Deniaud

On peut encourager le maire de Béziers ici cabinet@ville-beziers.fr